

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 944

présenté par

M. Le Fur, Mme Valérie Boyer, Mme Louwagie, M. Quentin, M. Reiss et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2020, un rapport sur l'impact de l'environnement sur la fertilité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La santé environnementale et la santé reproductive sont indubitablement liés et doivent devenir des sujets de premier plan dans notre pays.